

Partie réservée à l'administration

CODE ABONNE	N° FICHE RDV
REGLEMENT	
N° COMPTEUR Ø MARQUE INDEX	OBSERVATIONS

Information : Le propriétaire ou son représentant se doit de faire remplir ce formulaire lors de l'état des lieux.

I. Coordonnées du propriétaire bailleur (si celui-ci n'est pas l'utilisateur)

Propriétaire du logement : M. Mme Mlle

N° de Tél :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

II. Adresse du logement concerné

N° de rue

Rue Bd Av.

N° d'appartement

Etage

III. Demande de fermeture

Usager quittant le logement : M. Mme Mlle

Propriétaire / locataire

Nouvelle adresse :

L'utilisateur sortant sollicite par la présente la clôture de son contrat relatif à l'alimentation en eau potable du logement mentionné en II. Cette résiliation entraîne le règlement des consommations d'eau, de l'abonnement restant dû ainsi que des frais de fermeture de contrat et, le cas échéant, des frais de fermeture de branchement.

IV. Demande d'ouverture

PIÈCES À JOINDRE : - copie d'une pièce d'identité
- copie de l'attestation de propriété ou du contrat de location

M. Mme Melle

Propriétaire / locataire

Date et lieu de naissance :

N° de Tél :

N° Allocataire CAF :

Ancienne adresse (si ancien logement sur Denain) :

Personne dialysée : OUI

Date d'effet du bail :

Non

Après avoir reçu et pris connaissance du règlement adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2013 et des tarifs du SERVICE DE L'EAU, ainsi que des taux, des taxes et redevances assises sur la quantité d'eau consommée :

- accepte les conditions du règlement et des tarifs, notamment l'Article 4.1 qui précise qu'**en cas de départ, le titulaire du contrat demeure redevable des frais d'abonnement et de consommation liés au branchement jusqu'à la résiliation.**

N'oubliez donc pas de nous signaler tout changement de domicile et/ou de situation familiale.

- demande l'ouverture du branchement d'eau potable à l'adresse indiquée ci-dessus

- et m'engage à régler les frais d'ouverture de contrat et, le cas échéant, les frais d'ouverture de branchement

V. Cas des logements restant vacants

Résiliation sans successeur dans les dix jours. Dans cette éventualité, la régie se réserve le droit de déposer le compteur, la repose de ce dernier étant à la charge du propriétaire.

Reprise du contrat par le propriétaire du logement. Dans le cas où le propriétaire bailleur souhaiterait maintenir l'ouverture du branchement même en cas de non occupation de l'immeuble, le contrat de l'usager sortant est transféré au propriétaire. Les quittances lui seront adressées.

VI. Relevé et signatures

N° du compteur :

relevé de compteur (chiffres noirs) :

m³ en date du

Usager quittant le logement

Usager entrant dans le logement

Propriétaire
ou son représentant

à le à le à le

VII. Partie réservée au service

Pas de coupure à opérer

problème technique ; fiche n° _____

Fermeture effective le

personne présente qui nous a remis son bail

Fermeture non effective